



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armement

Question écrite n° 34109

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre de la défense sur le devenir du siège de l'ENSICA, sur l'ancien site du Centre d'essais aéronautiques de Toulouse (CEAT). En effet, dans sa réponse à une précédente question écrite n° 24619, il lui indiquait que le siège de l'ENSICA serait « conservé en l'état pour de nouveaux usages ». Ce faisant, le ministre sous-entendait que le bâtiment resterait propriété du ministère de la défense, contrairement au reste de l'ancien site du CEAT, qui serait cédé à la Ville de Toulouse. En conséquence, il lui demande, en premier lieu, si l'État - ministère de la défense entend bien conserver la propriété du siège de l'ENSICA, en deuxième lieu, quels seraient les usages projetés et, enfin, s'il n'aurait pas d'opposition de principe à une cession à une autre entité qui pourrait porter un projet d'intérêt public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34109

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7998

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)